

# **MC SSIAD 2018**

## **Note de fin de campagne**

**Juillet 2021**

## Introduction

En 2017, la Direction générale de la cohésion sociale (DGCS) et la Caisse nationale de solidarité pour l'autonomie (CNSA) ont souhaité approfondir et actualiser la connaissance des coûts supportés par les services de soins à domicile (SSIAD) et les services polyvalents d'aide et de soins à domicile (SPASAD). Il s'agissait d'apporter des éléments d'éclairage en vue de la construction d'un nouveau modèle tarifaire des SSIAD/SPASAD.

La réalisation de la mesure des coûts sur les données comptables 2017 a été confiée à l'Agence technique de l'information sur l'hospitalisation (ATIH), en raison de son expertise dans le recueil et l'analyse de données médico-économiques.

L'objectif de cette note est de décrire l'échantillon des participants au recueil, les données recueillies et les contrôles réalisés sur ces données. L'analyse des données n'est pas présentée mais elle est disponible sur le site Internet de l'agence (Restitution des résultats aux participants, avril 2021 : <https://www.atih.sante.fr/restitution-de-l-enquete-mesure-des-couts-ssiadspasad-2018>).

Cette Mesure des Coûts (MC) se compose de trois types de données :

- Les données comptables des services issues des comptes administratifs,
- Les données relatives aux activités réalisées par les intervenants auprès de chaque usager,
- Les données caractéristiques des services.

L'ensemble de la méthodologie de la Mesure des Coûts a été défini lors de comités techniques constitués, entre autres, des fédérations et associations représentatives du secteur médico-social. Les éléments concernant la Mesure des Coûts 2018 sont disponibles sur le site Internet de l'ATIH<sup>1</sup>. Les services participants ont été sélectionnés au second semestre 2017 ; ce sont des services volontaires, qui ont bénéficié à chaque étape de l'appui d'un superviseur. Le recueil des données d'activité a été réalisé entre mars/avril et mai/juin 2018 (soit une semaine d'activité en mars/avril et une semaine d'activité en mai/juin 2018). Les données comptables de l'exercice 2017 ont également été recueillies à cette période.

Enfin, la transmission et les contrôles des données d'activité ont été réalisés entre mars et juin 2019.

Cette Mesure des Coûts a la particularité de contenir des fiches de recueil journalier, qui se composent du recueil d'activité pour les salariés/intérimaires et du recueil d'activité pour le personnel libéral ou centre de santé infirmier (CSI).

Pour les salariés/intérimaires se déplaçant au domicile de l'usager, les données renseignées se composent d'une fiche de minutage pour chaque jour de la semaine de coupe<sup>2</sup> (lundi au dimanche). Ainsi une fiche par jour et par intervenant a été renseignée listant tous les patients vus au cours de la journée et les soins qui leur ont été prodigués.

Pour le personnel libéral/CSI se déplaçant auprès des usagers, les données renseignées se composent, pour chaque usager et par journée, des actes réalisés et des éventuelles majorations liées.

---

<sup>1</sup> <http://www.atih.sante.fr> dans la rubrique : Domaines d'activités / Information sur les coûts / Enquêtes de coûts / SSIAD/SPASAD (<https://www.atih.sante.fr/information-sur-les-couts-ssiad-spasad>)

<sup>2</sup> Une coupe correspond à une « photographie » des personnes accompagnées à un instant donné.

# Sommaire

1.	Déroulement de la campagne .....	4
1.1.	Les SSIAD/SPASAD participant à l'étude .....	4
1.2.	Données à recueillir par les SSIAD/SPASAD .....	4
2.	Description de l'échantillon MC 2018 .....	6
2.1.	L'échantillon selon le type de service (SSIAD/SPASAD) .....	6
2.2.	L'échantillon selon les statuts juridiques .....	7
2.3.	L'échantillon selon la taille des services.....	8
2.4.	L'échantillon selon la zone géographique d'implantation (rural/urbain).....	9
2.5.	L'échantillon selon la région d'implantation.....	10
3.	Les composantes des coûts de prises en charge.....	11
3.1.	La composition du coût « terrain ».....	11
3.1.1	Le coût de soins .....	11
3.1.1.1	Le périmètre des charges du coût de soins .....	11
3.1.1.2	Contrôles qualité sur le coût de soins.....	11
3.1.2	Le coût de transport.....	12
3.1.2.1	Le périmètre des charges du coût de transport.....	12
3.1.2.2	Contrôle qualité sur le coût de transport .....	12
3.2.	La composition du coût « structure » .....	12
3.2.1	Le périmètre des charges du coût de structure .....	12
3.2.2	Contrôle qualité sur le coût de structure .....	13

## 1. Déroulement de la campagne

### 1.1. Les SSIAD/SPASAD participant à l'étude

La mesure des coûts reposait sur un échantillon de SSIAD/SPASAD sélectionnés par l'ATIH, volontaires et représentatifs de la diversité du secteur. Les services, formés par l'ATIH, ont été accompagnés par un superviseur dédié.

En contrepartie des moyens matériels et humains mobilisés, les SSIAD/SPASAD sélectionnés ont bénéficié d'une compensation financière. Son versement était conditionné par la signature d'une convention engageant le SSIAD/SPASAD, notamment en termes de qualité des données recueillies.

Pour la mesure des coûts 2018, 216 SSIAD/SPASAD ont été retenus dans l'échantillon, 10 services n'ont pas remonté de données d'activité, 199 services ont remonté des données pour les deux semaines de coupe, 7 services ont transmis les données seulement sur une semaine de coupe. L'analyse de la qualité de ces données a permis de constituer un échantillon de 202 SSIAD/SPASAD qui ont pu être utilisés dans les différentes analyses qui ont suivi<sup>3</sup>.

La campagne de collecte et de transmission s'est étendue sur près de 16 mois :



### 1.2. Données à recueillir par les SSIAD/SPASAD

Le SSIAD/SPASAD devait recueillir des données relatives aux usagers pour deux semaines de coupe. La remontée d'informations prévoyait une fiche spécifique pour les usagers personnes âgées et une fiche spécifique pour les adultes en situation de handicap ou atteints de pathologies ou affections chroniques. Le SSIAD/SPASAD devait recueillir également, pour chaque journée de chaque coupe, les fiches de recueils journaliers pour les intervenants salariés/intérimaires et les non-salariés. Le SSIAD/SPASAD remplissait enfin une fiche structure pour chacune des deux coupes.

Les recueils de données ont été transmis à l'ATIH à partir des outils informatiques mis à disposition des SSIAD/SPASAD. Les informations sur le recueil et son calendrier sont disponibles sur le site Internet de

<sup>3</sup> <https://www.atih.sante.fr/restitution-de-l-enquete-mesure-des-couts-ssiadspasad-2018>.

l'agence, sur une page dédiée à la collecte : <https://www.atih.sante.fr/information-sur-les-couts/ssiad-spasad>.

La principale difficulté rencontrée par les services au cours de la campagne a été de collecter, puis de saisir, un volume conséquent de données, dans un logiciel jugé peu ergonomique et ayant rencontré quelques bugs aléatoires ; ce qui a généré de nombreux échanges avec le support technique et métier. Le calendrier initial a par ailleurs souffert d'un long décalage entre le recueil des données et la transmission de celles-ci sur la plateforme ; ce décalage étant lié à l'obtention de l'autorisation de mise en œuvre du traitement par la CNIL.

Malgré ces difficultés, l'investissement des participants est resté constant. Les sessions d'information ont été très appréciées, et l'accompagnement fourni, tant par les équipes métier de l'ATIH, que par l'équipe des superviseurs, a été essentiel. Il a permis de conserver la mobilisation de la quasi-totalité des SSIAD sélectionnés pour participer à l'étude jusqu'à la fin de la campagne.

## 2. Description de l'échantillon MC 2018

La représentativité de l'échantillon a été mesurée à l'aide des critères suivants : le type de service, la capacité autorisée, le statut juridique, la zone géographique et la répartition régionale.

La comparaison des distributions des critères entre la population nationale et l'échantillon d'analyse permet d'identifier les similarités de ces deux populations.

Un échantillon idéal aurait les mêmes proportions que celles observées pour la population nationale pour toutes les variables d'échantillonnage.

Globalement, les distributions des critères de représentativité dans l'échantillon sont assez proches des distributions de la population nationale.

Ainsi, les 202 services intégrés aux analyses représentent 10% des services nationaux, regroupent 23 362 observations à l'échelle de l'utilisateur (sur 2 coupes) et près de 130 000 visites d'utilisateurs (sur chaque coupe).

### 2.1. L'échantillon selon le type de service (SSIAD/SPASAD)

#### T 11 Répartition des services de l'échantillon et de la population nationale selon le type de service (SSIAD/SPASAD)

Coupe	SSIAD	SPASAD	TOTAL
1	181	19	200
2	179	18	197
<b>TOTAL Echantillon</b>	<b>183</b>	<b>19</b>	<b>202</b>
<b>TOTAL National*</b>	<b>1 999</b>	<b>227</b>	<b>2 226</b>

\*Source : base Finess-DREES- fin 2018.

Les parts de SSIAD et de SPASAD sont similaires dans l'échantillon et dans la population de référence, environ 90% de SSIAD et 10% de SPASAD.

## 2.2. L'échantillon selon les statuts juridiques

**T 21 Répartition des SSIAD/SPASAD de l'échantillon et de la population nationale selon les statuts juridiques**

Statut juridique	SSIAD			SPASAD		
	Echantillon		Population nationale*	Echantillon		Population nationale*
	Nb	%	%	Nb	%	%
Etat et collectivité territoriale	2	1,1	1,0	0	0,0	0,4
Public	47	25,7	36,2	1	5,3	13,2
Privé non lucratif	126	68,8	60,6	18	94,7	85,9
Privé commercial	8	4,4	2,2	0	0,0	0,5
<b>Total</b>	<b>183</b>	<b>100,0</b>	<b>100,0</b>	<b>19</b>	<b>100,0</b>	<b>100,0</b>

\*Source : base Finess-DREES- fin 2018.

S'agissant des services de type **SSIAD**, les SSIAD privés non lucratifs sont légèrement sur-représentés dans l'échantillon par rapport à la population nationale, respectivement 68,8% et 60,6%.

A l'inverse, les SSIAD publics sont légèrement sous-représentés dans l'échantillon avec une différence de presque 10 points par rapport à la population nationale.

Concernant les services de type **SPASAD**, les services publics apparaissent comme légèrement sous-représentés dans l'échantillon avec une différence de presque 8 points par rapport au niveau national. A contrario, les services privés non lucratifs apparaissent comme légèrement plus représentés dans l'échantillon, avec une différence de presque 9 points par rapport au niveau national.

## 2.3. L'échantillon selon la taille des services

**T 3 I Répartition des SSIAD/SPASAD de l'échantillon et de la population nationale selon la taille<sup>4</sup>**

Capacité autorisée	SSIAD			SPASAD		
	Echantillon		Population nationale*	Echantillon		Population nationale*
	Nb	%	%	Nb	%	%
1-59 places	99	54,1	62,9	8	42,0	54,2
60-99 places	48	26,2	24,7	6	31,6	19,7
100-149 places	21	11,5	8,1	1	5,3	9,2
150-199 places	8	4,4	2,2	0	0,0	4,9
200-299 places	5	2,8	1,5	3	15,8	5,7
300-399 places	1	0,5	0,3	0	0,0	3,5
>=400 places	1	0,5	0,3	1	5,3	2,8
Total	183	100,0	100,0	19	100,0	100,0

\*Source : base Finess-DREES- fin 2018.

S'agissant des services de type **SSIAD**, une sous-représentation des services de taille 1-59 places est identifiée dans l'échantillon, avec une différence de presque 9 points par rapport au niveau national.

S'agissant des services de type **SPASAD**, une sous-représentation des services de taille 1-59 places est également identifiée dans l'échantillon, avec une différence de 12 points par rapport au niveau national.

A l'inverse, les services de la catégorie 60-99 places sont sur-représentés dans l'échantillon avec une différence de presque 12 par rapport à la population nationale.

Il apparaît également que les services de la catégorie 200-299 places sont sur-représentés dans l'échantillon avec une différence de 10 points par rapport à la population nationale.

<sup>4</sup> La taille des SSIAD/SPASAD est construite en fonction de leur capacité autorisée en nombre de places issue de la base FINESS-DRESS de fin 2018 (Fichier National des Etablissements Sanitaires et Sociaux).



## 2.4. L'échantillon selon la zone géographique d'implantation (rural/urbain)

**T 4 I** Répartition des SSIAD/SPASAD de l'échantillon et de la population nationale selon la zone géographique d'implantation

Zone géographique	SSIAD			SPASAD		
	Echantillon		Population nationale*	Echantillon		Population nationale*
	Nb	%	%	Nb	%	%
Rural	31	16,9	20,3	5	26,3	19,8
Urbain	152	83,1	79,7	14	73,7	80,2
<b>Total</b>	<b>183</b>	<b>100,0</b>	<b>100,0</b>	<b>19</b>	<b>100,0</b>	<b>100,0</b>

\*Source : base Finess-DREES- fin 2018.

Pour les **SPASAD**, les services ruraux apparaissent comme sur-représentés dans l'échantillon, avec une différence de 6,5 points par rapport à la population nationale.

A l'inverse les services urbains apparaissent comme sous-représentés dans l'échantillon avec une différence de 6,5 points par rapport à la population nationale.

Pour les **SSIAD** les écarts entre répartition de l'échantillon et répartition nationale sont moindres, les services ruraux étant légèrement sous-représentés dans l'échantillon.

## 2.5. L'échantillon selon la région d'implantation

**T 51 Répartition des SSIAD/SPASAD de l'échantillon et de la population nationale selon la région d'implantation**

Région	SSIAD			SPASAD		
	Echantillon		Population nationale*	Echantillon		Population nationale*
	N	%	%	N	%	%
AUVERGNE-RHONE-ALPES	44	24,0	13,2	1	5,3	17,6
BOURGOGNE-FRANCHE-COMTE	8	4,4	3,8	8	42,1	31,7
BRETAGNE	8	4,4	5,0	4	21,0	6,6
CENTRE-VAL-DE-LOIRE	5	2,7	5,2	1	5,3	0,5
COLLECTIVITES D'OUTRE-MER	0	0,0	0,1			
CORSE	2	1,1	0,6			
GRAND EST	16	8,7	9,3	0	0,0	0,5
GUADELOUPE	2	1,1	0,8			
GUYANE	0	0,0	0,1			
HAUTS-DE-FRANCE	17	9,3	9,4	2	10,5	20,2
ILE DE FRANCE	14	7,7	9,3	2	10,5	6,6
LA REUNION	0	0,0	0,2			
MARTINIQUE	0	0,0	0,5			
MAYOTTE	0	0,0	0,1			
NORMANDIE	8	4,4	6,0	1	5,3	2,6
NOUVELLE-AQUITAINE	18	9,8	9,7	0	0,0	4,9
OCCITANIE	19	10,4	12,8	0	0,0	1,3
PAYS DE LA LOIRE	11	6,0	5,0	0	0,0	7,5
PROVENCE-ALPES-COTE D'AZUR	11	6,0	8,9			
<b>TOTAL</b>	<b>183</b>	<b>100,0</b>	<b>100,0</b>	<b>19</b>	<b>100,0</b>	<b>100,0</b>

\*Source : base Finess-DREES- fin 2018.

Pour les services de type **SSIAD**, une sur-représentation est observée pour les services localisés en Auvergne-Rhône-Alpes dans l'échantillon par rapport à la population nationale, respectivement 24% et 13%.

S'agissant des services de type **SPASAD**, il y a une sous-représentation des services localisés en Auvergne-Rhône-Alpes dans l'échantillon par rapport au niveau national, respectivement 5,3% et 17,6%. Les services localisés dans les régions Bourgogne-Franche-Comté, Bretagne et Hauts-de-France sont sur-représentés dans l'échantillon par rapport à la population de référence avec une différence de 10 points.

### 3. Les composantes des coûts de prises en charge

Les informations recueillies dans le cadre de la Mesure des Coûts SSIAD/SPASAD 2018 ont permis de calculer pour chaque usager un coût de prise en charge pour chaque journée de la coupe. Ce coût de prise en charge se décompose en :

- Un coût appelé « coût terrain » : coût de prise en charge de l'usager par l'intervenant à son domicile, incluant le coût de soins (coût « passage ») et le coût de transport de l'intervenant.
- Un coût appelé « coût structure » : coût de fonctionnement de la structure ainsi que le coût des intervenants pour le temps de coordination, formation, etc.

Après des vérifications appelées « contrôles qualité », les analyses ont été menées pour rechercher les caractéristiques des services et des usagers impactant les coûts. Ces analyses sont disponibles sur le site Internet de l'agence : <https://www.atih.sante.fr/restitution-de-l-enquete-mesure-des-couts-ssiadspasad-2018>.

#### 3.1. La composition du coût « terrain »

##### 3.1.1 Le coût de soins

###### 3.1.1.1 Le périmètre des charges du coût de soins

Les charges utilisées pour le calcul du coût passage (ou coût de soins) par usager se composent de charges de personnel (soin et encadrement) pour les catégories suivantes :

- IDE et IDEC,
- AS/AMP,
- Psychologues,
- Pédiçures/Podologues,
- Ergothérapeutes,
- Psychomotriciens.

Le coût de passage journalier de chaque usager est égal, pour les intervenants salariés, au produit entre le nombre de minutes passées auprès de l'usager (soins inclus) pour chaque catégorie de personnel et le coût de la minute pour la catégorie de personnel concernée.

Pour inclure dans le coût de passage journalier les visites des libéraux, ce sont les factures remontées par les services qui ont été utilisées.

Ainsi, l'unité d'observation utilisée lors des analyses est **le coût hebdomadaire par usager égal** à :

$$\sum (\text{Coûts journaliers des passages par usager})$$

###### 3.1.1.2 Contrôles qualité sur le coût de soins

Des contrôles médicaux et statistiques sur la qualité des données ont conduit à écarter 88 usagers (soit 0,4% du nombre total des usagers) dont 76 pour des coûts hebdomadaires inférieurs à 5€ non caractéristiques des prises en charge et 12 pour des coûts hebdomadaires supérieurs à 750€ présentant des incohérences dans les caractéristiques des prises en charge.

### 3.1.2 Le coût de transport

#### 3.1.2.1 Le périmètre des charges du coût de transport

Les charges utilisées pour le calcul du coût de transport auprès de l'utilisateur se composent des éléments suivants :

- Les charges de personnel c'est-à-dire les coûts de personnels mobilisés durant le trajet jusqu'au domicile de l'utilisateur (minutes pour les salariés et frais de déplacement pour les libéraux)
- Les notes de frais des salariés lorsqu'ils utilisent leur véhicule personnel (indemnité kilométrique)
- Les charges liées aux véhicules de service/fonction (assurance, entretien, carburant par exemple).

Pour les intervenants salariés, le coût de transport journalier pour chaque usager se calcule de la façon suivante :

soit  $J$  le type de salarié (AS/AMP, IDE, etc.) du service.

*Coût de transport journalier Salarié  $j$  par usager =*  
*(Nombre de minutes dans les transports Salarié  $J$ ) \* (Coût de la minute du type de salarié  $J$ )*

Pour le déplacement des intervenants libéraux, ce sont les montants réels des frais de déplacements facturés qui ont été utilisés.

Donc le coût de transport total par usager est :

*Coût de transport journalier total par usager*  
*= (Coût de transport journalier par usager) + (Frais de déplacement par usager)*

Enfin l'unité d'observation retenue pour les analyses est **le coût par type d'intervenants salariés par service**.

#### 3.1.2.2 Contrôle qualité sur le coût de transport

Des contrôles statistiques sur la qualité des données, ont conduit à écarter 500 usagers (soit 2 % de l'échantillon) car ils présentaient des coûts de transports hebdomadaires inférieurs à 5 € non caractéristiques des trajets réalisés.

## 3.2. La composition du coût « structure »

### 3.2.1 Le périmètre des charges du coût de structure

Les coûts **fixes** de structure se composent des éléments suivants :

- Les charges fixes des comptes administratifs (charges des personnels administratifs et directeurs, charges financières, dépenses immobilières, gestion courante, amortissements, etc.),
- Les charges de personnels qui ne se déplacent pas auprès des usagers (directeur, personnel administratif).

Le coût de structure se compose également de coûts **liés au temps passé en structure par les personnels se déplaçant auprès des usagers**. Il s'agit des éléments suivants :

- Les coûts de coordination pour les personnels salariés et intérimaires se déplaçant auprès de l'utilisateur,

- Les coûts « autre temps » (formation, réunion d'équipe, etc.) pour les personnels salariés et intérimaires se déplaçant auprès de l'utilisateur.

L'unité d'observation qui a été utilisée pour les analyses est le coût de structure annuel à la place par service. Il se calcule de la façon suivante :

$$\frac{(\text{Coût de structure journalier} * \text{nombre moyen de jours de prise en charge pour les 2 coupes}) * 52 \text{ semaines}}{\text{Capacité installée totale}}$$

Dans ce calcul, l'hypothèse forte est que les semaines de coupe sont représentatives d'une semaine moyenne d'activité sur l'année.

### 3.2.2 Contrôle qualité sur le coût de structure

Des contrôles statistiques sur la qualité des données, ont conduit à écarter 1 service car il présentait un coût annuel à la place pour le personnel ne se déplaçant pas auprès des usagers (directeur et personnel administratif) de 7 717€ soit près du double de la 2<sup>ème</sup> valeur maximale pour ce poste comptable présent dans le reste de l'échantillon.